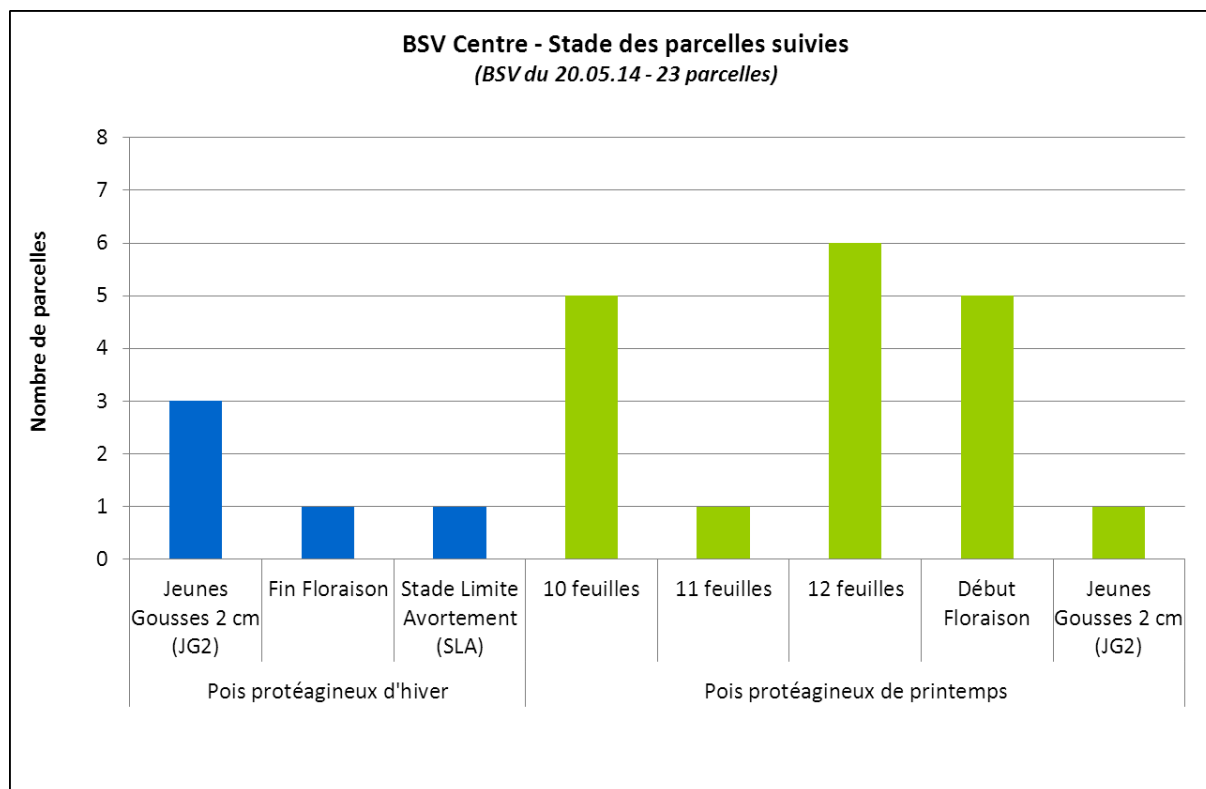


5 parcelles de pois d'hiver et 18 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

STADES

Pois d'hiver : la majorité des parcelles observées sont au stade Jeunes Gousses 2 cm.

Pois de printemps : les stades s'échelonnent de 10 feuilles à Jeunes Gousses 2 cm.



PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

Seuil de nuisibilité

On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne, entre début floraison et fin floraison.

NB : des arrivées de pucerons verts plus précoces sont possibles et peuvent être à l'origine de viroses. Si les pois végètent à ce moment-là, alors ils seront d'autant plus sensibles aux attaques de ce ravageur.



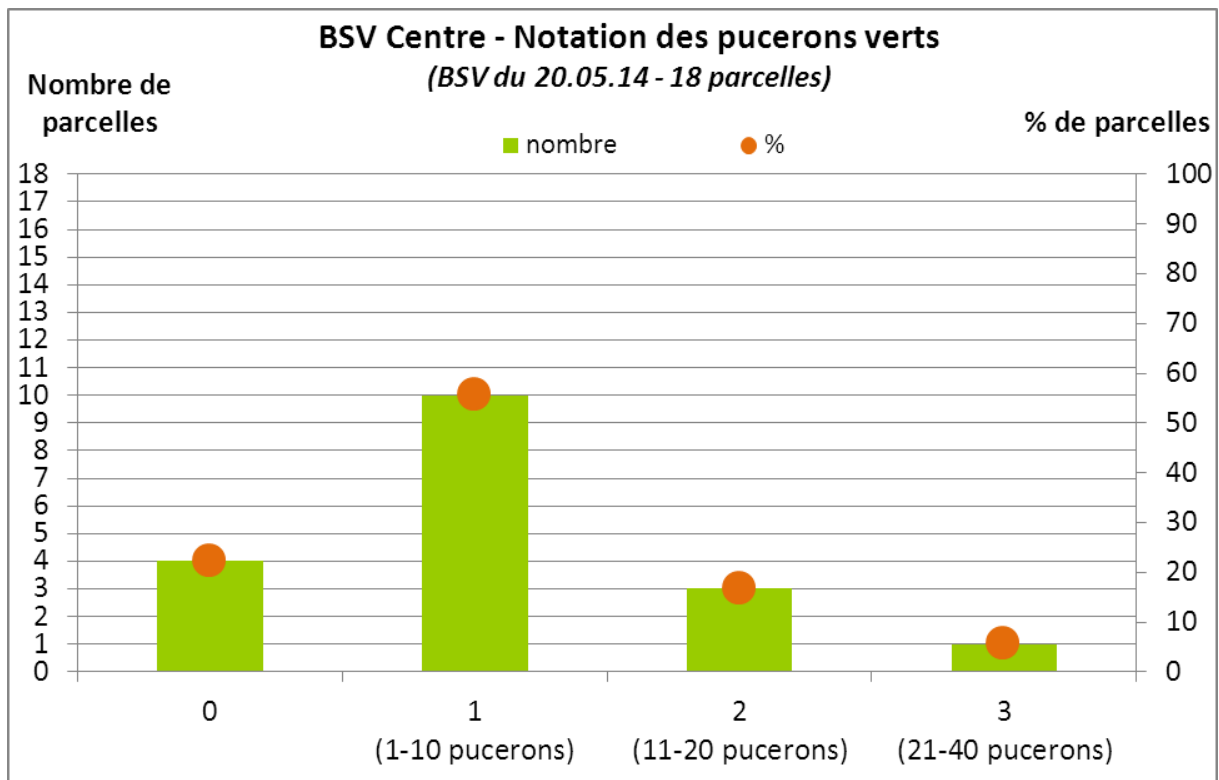
Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires. Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, alors la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.

Malgré sa couleur lui permettant de se fondre avec la culture de pois, **ce puceron peut s'observer facilement**, à l'aide d'une boîte ou d'une feuille plutôt rigide placée sous la végétation que l'on va secouer. En effet, ce puceron se laisse tomber dès qu'il se sent menacé et simule ainsi sa mort (phénomène de thanatose).

Pour un support d'un format A4 (environ 21x30 cm), on considèrera un « bouquet » composé de 4 plantes, que l'on secouera au-dessus pour évaluer un nombre moyen de pucerons par plante. Cette opération sera répétée 10 fois en différents endroits de la parcelle pour estimer une moyenne.

Etat général

18 parcelles de pois (3 d'hiver et 15 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de pucerons : **2 parcelles de pois d'hiver et 8 parcelles de pois de printemps comportent entre 1 et 10 pucerons par plante en moyenne. 3 parcelles de pois de printemps comportent entre 11 et 20 pucerons et 1 parcelle de pois de printemps entre 21 et 40 pucerons.**



Les populations de pucerons ont progressé depuis les dernières observations pour le pois de printemps, elles se maintiennent pour le pois d'hiver. Compte tenu des conditions climatiques annoncées, avec des orages et une pluviométrie régulière, les populations ne devraient pas prendre trop d'ampleur. Mais il faut tout de même rester vigilant. La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une observation des auxiliaires, qui participent activement à la régulation.

TORDEUSE DU POIS (*CYDIA NIGRICANA*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre :

- 400 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation animale ;
- 100 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation humaine ou à la production de semences.



Etat général

6 parcelles de pois (2 d'hiver et 4 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de tordeuses :

- **aucun papillon n'a été capturé dans 3 parcelles (1 d'hiver et 2 de printemps).**
- **dans 1 parcelle de pois d'hiver : 10 papillons capturés dans le Cher.**
- **dans 2 parcelles de pois de printemps : 5 et 23 papillons dans le Loir-et-Cher.**

Le stade début floraison marque le début de l'installation des pièges pour suivre les vols de tordeuses.

Compte tenu des conditions climatiques annoncées avec des orages et une pluviométrie régulière, les captures ne devraient pas s'intensifier.

Le relevé hebdomadaire des pièges reste impératif.

NB : les vols de tordeuses peuvent être très localisés et l'installation d'un piège par parcelle est recommandée.

BRUCHE DU POIS (*BRUCHUS PISORUM*)

Stade de sensibilité



La période de sensibilité de la culture s'étend du stade jeunes gousses 2 cm (JG2) jusqu'à la fin de la floraison, les adultes se nourrissant du pollen.

Etat général

3 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation du stade de sensibilité aux bruches et elles comportent déjà toutes de jeunes gousses de 2 cm au premier niveau de fructification.

Les parcelles de pois d'hiver ayant atteint le stade jeunes gousses 2 cm doivent faire l'objet d'une surveillance accrue.

ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

13 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **11 sont indemnes et 2 présentent des symptômes**, des punctuations sur 10% de la moitié inférieure des plantes avec des nécroses sur tiges (de 1 à 5 cm de hauteur) ont été constatées.

3 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **toutes présentent des symptômes**. 2 parcelles présentent des punctuations sur 10% de la moitié inférieure des plantes et 1 parcelle sur 1% seulement.

Globalement, l'ascochytose n'a pas progressé depuis les dernières observations. Il faut tout de même rester vigilant (surtout compte tenu du faible nombre de parcelles de pois d'hiver constituant le réseau). **Les parcelles de pois, tout particulièrement d'hiver, doivent donc toujours faire l'objet d'une surveillance.**

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.

Etat général

13 parcelles de pois (3 d'hiver et 10 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de mildiou.

3 parcelles présentent des symptômes :

- 1 parcelle de pois d'hiver présente une attaque sur 10% de la moitié inférieure de la végétation et 3% de la moitié supérieure ;
- 1 parcelle de pois de printemps sur 5% de la moitié supérieure de la végétation ;
- 1 parcelle de pois de printemps sur 10% de la moitié inférieure de la végétation.

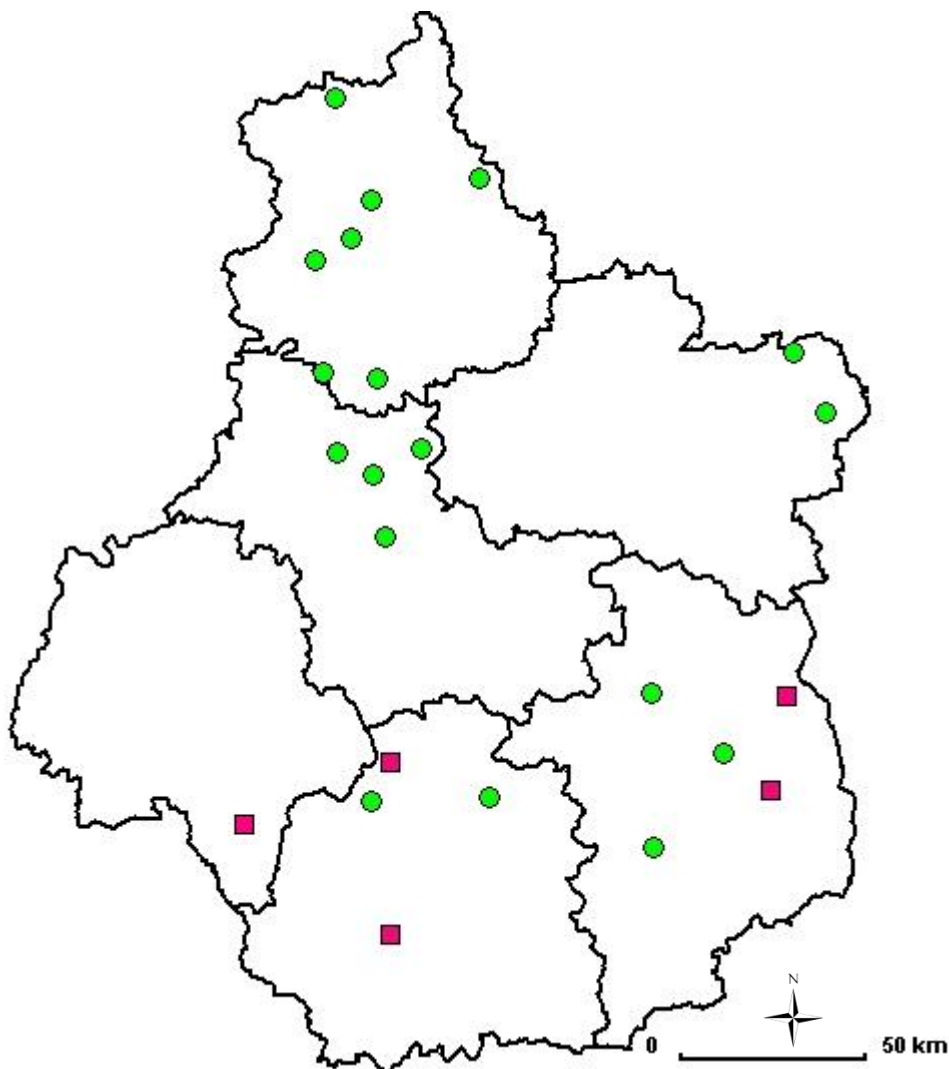
Le contexte climatique annoncé prochainement (forte hygrométrie) pourrait être favorable à l'expansion de la maladie. Les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance.



E. VANNETZEL / ARVALIS

Annexes

Localisation des parcelles de pois protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 20/05/14.



- Parcelles de pois de printemps (18)
- Parcelles de pois d'hiver (5)

 **Abonnez-vous gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture du Loiret, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteur, AGRIAL, AXEREA, CA28, CA36, CA41, CA45, FDGEDA du Cher, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

